



Redémarrage d’Inertam, une nouvelle étape majeure du plan stratégique

Europlasma, expert des solutions de dépollution, annonce le calendrier final de redémarrage d’Inertam, son site industriel spécialisé dans le traitement définitif de l’amiante. Cette remise en service, programmée début juillet, constitue une étape majeure dans l’exécution des orientations stratégiques présentées par la Direction le 27 novembre 2019.

Une solution industrielle unique au monde désormais aux standards

L’usine Inertam, située dans les Landes à Morcenx-la-Nouvelle, est la seule installation industrielle au monde à proposer un service de destruction d’amiante. Le procédé, fondé sur la chaleur fournie par les torches à plasma, permet en effet de faire fondre les fibres d’amiante et d’obtenir une roche inerte similaire à du basalte.

L’installation, d’une capacité technique prévue de 6 000 tonnes par an, a traversé au cours des dernières années plusieurs situations difficiles et des obstacles à sa performance pleine et entière. Les changements de réglementation en matière d’exposition des travailleurs à l’amiante ont en particulier mis en lumière les problèmes d’empoussièrisme de la zone de préparation des déchets : le procédé d’origine arrivé à bout de souffle, ne permettait plus l’atteinte des objectifs. La production s’est arrêtée en mai 2019.

Néanmoins, convaincue de l’adéquation entre la technologie et sa finalité sur le plan sanitaire dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant en matière de traitement des déchets dangereux, la nouvelle équipe managériale a décidé de reconfigurer entièrement cette étape de préparation des déchets afin d’atteindre le niveau de production de 6 000 tonnes par an.

Un chantier d’envergure géré en pleine crise sanitaire

Les études relatives à la définition des nouveaux équipements ont débuté au troisième trimestre 2019 et livré une solution pragmatique : le nouveau procédé est simplifié au maximum, étanchéifié et permettra de traiter de façon souple et robuste de grandes quantités de déchets amiantés, quelles que soient leur nature et leur composition.

Les opérations de démantèlement, démarrées début 2020, sont achevées et les nouveaux équipements sont d’ores et déjà en place. Ces opérations ont été réalisées dans des délais et budgets contraints. En effet, le redémarrage d’Inertam est une des pierres angulaires du renouveau d’Europlasma.

Ainsi, dans le contexte de pandémie COVID-19, un plan de continuité d’activité a été mis en œuvre afin d’assurer la poursuite des travaux sur le site d’Inertam, de façon sécuritaire et efficace.

Cette période a en outre été mise à profit avec la réalisation anticipée d'une tranche de travaux prévue initialement en 2021 et qui permettra de gagner six semaines d'exploitation sur l'exercice. En conséquence, le Groupe se fixe comme objectif de redémarrer l'installation première semaine de juillet.

L'installation reconfigurée ne nécessitera plus qu'une intervention humaine réduite, sa disponibilité sera drastiquement augmentée et le niveau de production devrait rapidement permettre d'atteindre les objectifs fixés de 6 000 tonnes par an. Ainsi, la modernisation de l'usine aura sensiblement réduit le point mort du site et amélioré sa rentabilité normative.

Outre les améliorations notoires apportées à la zone confinée de préparation de charges, les équipes techniques ont restauré le four et installé un système de lavage des gaz plus performant de manière à garantir la neutralité des rejets dans l'atmosphère.

Une résorption progressive des stocks et de nouvelles commandes à venir

Le groupe Europlasma s'est engagé vis-à-vis de ses autorités de tutelle à résorber progressivement le stock historique de manière à honorer ses engagements passés tout en préservant les équilibres financiers à venir. Le stock présent sur le site s'élevait, l'été dernier après inventaire, à environ 9 200 tonnes de déchets amiantés.

Dans ce cadre, des quantités non négligeables de nouveaux déchets pourront être réceptionnées sur le site et être traitées dans des conditions optimisées tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. À ce titre, le Groupe est en discussion pour de nouvelles commandes de traitement d'amiante en provenance de plusieurs sites émanant d'acteurs privés ou de grands chantiers publics. Les premiers revenus sont donc attendus dès le second semestre 2020, conformément au plan de continuation arrêté le 2 août 2019.

Enfin, les équipes de la direction technique et de l'exploitation ont entamé les études pour l'installation d'un four de vitrification additionnel fin 2021. De conception entièrement nouvelle, il amènera la destruction de l'amiante à un nouveau standard en assurant une plus grande régularité dans la production, une consommation énergétique réduite et des coûts d'exploitation en forte baisse.

Thierry Prévost, Directeur Technique a déclaré : « *L'usine reconfigurée avec un procédé étanche permettra une réduction drastique de l'empoussièrement en zone confinée, ce qui facilitera le travail des équipes d'exploitation. Ainsi, la disponibilité de l'usine devrait augmenter sensiblement et des gains de productivité sont attendus. Par ailleurs, grâce à l'aménagement du traitement des fumées, la production pourra se faire en réduisant davantage l'empreinte sur l'environnement. D'autres améliorations seront ensuite réalisées pour augmenter la capacité de production de la plateforme Inertam.* »

Olivier Pla, Directeur Général Adjoint a ajouté : « *Je remercie les équipes d'Inertam et les sous-traitants pour leur engagement au cours de cette période de pandémie. La mobilisation de tous a contribué au succès de ce projet de grande ampleur. Nous approchons de la reprise de production avec un objectif de traitement de 6 000 tonnes de déchets par an grâce à un outil, à présent, robuste et performant. Concomitamment à la reprise des commandes, nous nous attacherons à résorber principalement le stock existant pour revenir progressivement à un niveau de stock qui convienne aux besoins combinés de nos clients et de l'usine.* »

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr